

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

57 NUANCES DEGRÉS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 57, Grande Rue
52400 BOURBONNE-LES-BAINS
948 267 158 R.C.S CHAUMONT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 AVRIL 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
et le sept avril, à neuf heures,*

Monsieur Frédéric LANGLADE, agissant en qualité d'associé unique et Président de la société **57 NUANCES DEGRÉS**,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélatrice de l'article 3 dans les Statuts ;
- Suppression du titre VII intitulé « Dispositions diverses » des Statuts et des articles contenus dans ledit titre ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

DECISION : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'Associé Unique **décide d'étendre, à compter du 7 avril 2025, l'objet social de la Société à l'activité suivante :**

- Bar à vin & snacking à consommer sur place.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT L'OBJET SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts intitulé « Objet social », dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL »

« La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- *Cave à vins et Spiritueux ;*
- *Animations ;*
- *Gravures multi supports ;*
- *Bar à vin & snacking à consommer sur place ;*
- *L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la Gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;*
- *Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.*

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »

DECISION : SUPPRESSION DU TITRE VII INTITULE « DISPOSITIONS DIVERSES » DES STATUTS ET DES ARTICLES CONTENUS DANS LEDIT TITRE

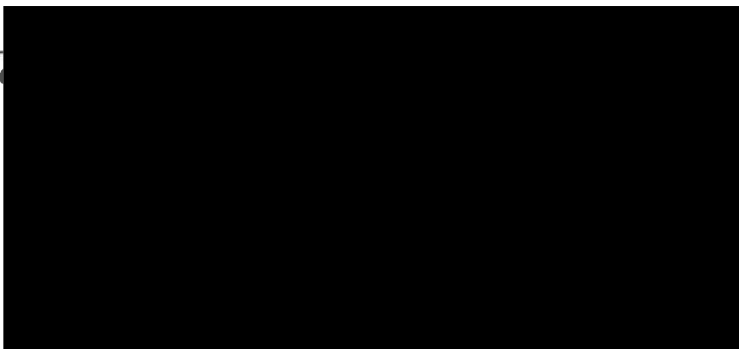
L'Associé Unique, décide de procéder à la suppression du titre VII intitulé « Dispositions diverses » des Statuts et en conséquence des articles relatifs aux formalités constitutives de la Société contenus dans ledit titre, compte tenu de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'Ass



FL